

Profession : Animal de laboratoires

De Audrey Jouglà

La pratique de tests sur les animaux repose sur deux pouvoirs bien distincts. Celui détenu par les scientifiques semble être le principal, il est « [...] *une des dérives de nos sociétés démocratiques : cette confiance aveugle en l'expertise scientifique, sans limites.* »¹. Le second pouvoir n'est autre que la loi. En légiférant sur la pratique des expérimentations animales, les textes de loi justifient son utilisation, elle lui donne un cadre de fonctionnement mais ne remet pas en cause le recours à l'animal. « *Donner un cadre légal à l'expérimentation animale est un concept assez curieux quand on y réfléchit. Il s'agit d'éviter le pire, de donner des limites à une pratique intrinsèquement immorale. D'où vient ce renforcement du cadre légal : des abus ? Du manque de conscience de certains scientifiques ?* »². En Union Européenne certains textes vont jusqu'à favoriser l'utilisation d'animaux dans les laboratoires (cela représente 47% des tests). « *C'est donc plus par convention que par nécessité. La contrainte réglementaire coûte cher aux animaux.* »³.

Cependant, ni l'un ni l'autre de ses pouvoirs ne justifie moralement l'expérimentation animale.

Les arguments de la défense

L'une des défenses la plus souvent invoquée par les scientifiques est celle du « mal nécessaire ». Selon cet argument il est nécessaire d'en passer par l'expérimentation animale, quel que soit le degré de souffrance qu'elle entraîne sur les animaux, pour permettre le progrès de la science, ou pour assurer le bien-être de l'être humain (au niveau de la santé, de l'hygiène etc.). « *Nous œuvrons pour le bien de l'humanité et l'humanité n'est pas capable de le reconnaître.* »⁴ affirme le directeur du site de Gannat (élevage de chiens destinés à l'expérimentation).

La crédibilité des scientifiques est néanmoins mise à mal lorsque l'on comprend que l'expérimentation animale est plus une habitude qu'une réelle nécessité. Malgré les méthodes alternatives mises en avant par de nombreuses associations, la communauté scientifique s'appuie toujours, majoritairement, sur l'utilisation d'animaux. Les raisons avancées par plusieurs interlocuteurs scientifiques d'A. Jouglà sont la peur du changement et la force de l'habitude. Dans leur cursus de formation, les chercheurs sont initiés et entraînés à la pratique de test sur des

1 p.12

2 p.86

3 p.22

4 J'ai oublier de noter la page :/

animaux. Utiliser des méthodes alternatives dérange car cela demanderait une formation complémentaire ainsi qu'un changement de comportement dans les recherches. Or la nécessité de résultats et de publications semble plus forte que la considération pour les animaux, favorisant leur utilisation plutôt qu'autre chose.

Autre argument avancé pour défendre l'expérimentation : l'idée selon laquelle il serait naturel pour l'être humain, de faire des tests sur les animaux. Selon le président du Gircor, un organisme de promotion de l'expérimentation animale, « [...] *l'intelligence humaine est assimilable à la griffe et à la dent du chat qui mange la souris. Et quand l'homme utilise le monde vivant pour accroître sa connaissance, il est dans une démarche qui est totalement légitime au plan logique.* »⁵

L'omniprésence des justifications pour défendre l'expérimentation pose le problème de sa moralité. À la manière de quelqu'un qui a mauvaise conscience, l'industrie de l'expérimentation ne cesse de justifier leurs pratiques, confirmant ainsi son caractère ambigu. Or « *que l'on ait besoin ou pas d'une pratique donnée ne change pas le degré de moralité de cette dernière.* »⁶

L'utilité en question

Au delà du problème moral se pose celui des résultats de ces recherches. Si elles sont nécessaires, alors à quoi servent-elles ? Quelle est le principe qui les sous-tend ? La réponse la plus fréquente concerne l'utilité des expériences. Ces dernières consisteraient à permettre de s'assurer de l'efficacité, de l'absence de toxicité, ou des risques potentiels que peuvent encourir les êtres humains en utilisant les produits testés. En plus de l'aspect pratique invoqué, celui du progrès scientifique l'est également. Les tests serviraient à faire avancer la recherche médicale, que ce soit sur les cancers, la paralysie ou une autre pathologie grave/incapacitante. Or l'enquête d'A. Jouglà permet de pointer deux problèmes qui découlent de ces tentatives de justification.

Tout d'abord, le problème du transfert des résultats des expériences animales sur les humains. De nombreux produits qui ont été testés, voire qui ont brillamment passé les tests, se sont montrés nocifs pour les êtres humains. Par exemple, l'anthrax n'est pas toxique pour les grands singes mais est mortel pour l'humain. Les tests ne pouvant se transférer aux humains sont responsables d'environ 20 000 décès par an.

Le second concerne le réel bénéficiaire des recherches sur les animaux. Lors d'une visite à l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique), à une question concernant la souffrance des animaux, un responsable lui répond : « *Et puis, attendez, les cochons et les vaches on les mange bien ! Faut quand même remettre les choses à leur place.* »⁷. Cette réponse permet de mettre en

5 p.37

6 P.71

7 P.147-148

évidence le peu de considération qu'ont les chercheurs pour les animaux. Ainsi la recherche en agronomie ne s'intéresse pas à améliorer le bien être des animaux, mais bien à améliorer la productivité et le confort des éleveurs. Mais ce qui est vrai dans l'agriculture l'est aussi dans la médecine. L'un des budgets les plus importants concerne la recherche sur la maladie d'Alzheimer, quand bien même elle touche principalement des occidentaux âgés, c'est à dire une toute petite partie de la population mondiale, alors que le paludisme, par exemple, est un fléau planétaire. «*La santé étant un commerce, nous ne sommes pas dans une logique d'amélioration universelle ou d'économie d'animaux, mais de firmes qui se battent.*»⁸. «*Où est le bien commun initialement invoqué ?*»⁹.

Le spécisme, base idéologique de l'exploitation

Le spécisme est intrinsèque à l'expérimentation. «*Quelque soit ses résultats, l'expérimentation médicale sur des êtres, humains ou animaux, part du principe qu'il existe un « Autre » dont l'existence a suffisamment moins de valeur que la nôtre pour être mise en péril à notre profit. N'est ce pas là sa violence ?*»¹⁰. Ainsi il n'est pas possible d'expérimenter sur son égal, il « faut » que l'autre soit « inférieur » ou suffisamment différent pour que l'expérience soit possible. Des expériences ont été menées, par le passé, sur des esclaves, des prostitués, des prisonniers, et aujourd'hui des animaux. «*L'histoire de l'expérimentation médicale s'est construite sur l'expression d'une supériorité de l'expérimentateur sur l'expérimenté.*»¹¹

Dans sa tentative de « protection » des animaux, la loi établie de nos jours un «*gradualisme*»¹², c'est à dire une échelle des espèces. Certains, au sommet de l'échelle, doivent être préservés au maximum, c'est le cas des grand singes par exemple. Les autres sont plus ou moins « protégés » en fonction du rang qu'ils occupent dans cette graduation légale. Selon un principe de sensibilité, ceux qui ressentent le plus ne sont utilisés qu'en cas de nécessité absolue : les recherches impliquant des questions de vie ou de mort pour l'humain (l'interprétation reste ouverte ...).

Ce qui caractérise sans doute tous ces individus est leur « vulnérabilité ». L'humain a su exploiter les plus « faibles » à son profit. Les animaux sont aujourd'hui les plus vulnérables. Ce sont les «*sans voix*», ceux qui ne peuvent se faire entendre, d'eux même, sur l'espace public. Quelques soient les souffrances auxquelles ils sont confrontés, aucun d'eux ne peut la faire entendre. De plus, ils pâttissent du regard omnipotent que la science porte sur eux. Si la preuve de leur souffrance n'est plus à démontrer, reste encore celle de leur conscience. Or c'est une limite qu'invoque la science

8 P.207

9 P.157

10 P.106

11 P.170

12 Là aussi j'ai oublié --"

pour justifier l'utilisation d'animaux. Étant donné qu'ils n'ont pas conscience de ce qui leur arrive, il n'y a pas de mal à leur faire du mal, après tout, ils ne s'en rendent pas compte.

A. Jougla propose, plutôt que de supposer l'absence de conscience, d'accorder cette dernière aux animaux tant que nous n'avons pas la preuve qu'ils n'en ont pas. Sur le même principe que celui de la présomption d'innocence, pourquoi ne pas laisser les animaux libres tant qu'une raison indubitable de les exploiter n'a pas été trouvée.

Le statut de l'animal dans les laboratoires

Selon A. Jougla, l'animal de laboratoire est un « être à part »¹³, les humains lui forgent une destinée de souffrance et de servitude. « *Nous créons des êtres de souffrance ou destinés toute leur vie à l'être.* »¹⁴. Le site de Gannat montre déjà qu'il existe des élevages spécifiques, destinés à l'expérimentation, mais il existe également des entreprises qui fabriquent tout un tas de matériel destiné à cela. Il existe tout un commerce autour de ses êtres spécialement « produits » pour être sujet de ces tests.

Alors pourquoi parler d'une « profession » ? En quoi le fait de naître animal de laboratoire peut-il s'apparenter au fait d'exercer un métier ? Tout d'abord parce que la communication des entreprises participant à ce type d'exploitation de l'animal les présentent comme des collègues. « *Ces professionnels de l'industrie de l'expérimentation animale préfèrent évidemment montrer les animaux comme les collaborateurs des chercheurs plutôt que des victimes non consentantes des expériences.* »¹⁵. Ils sont ainsi apparentés, dans l'imaginaire collectif, à des individus participant volontairement à cette entreprise, et même, pourquoi pas, prenant plaisir à y participer.

Une autre raison peut être invoquée pour parler d'un « travail » de l'animal dans les laboratoires. Le traitement qu'ils reçoivent peut dépendre de leur comportement général et surtout de leur coopération dans les expériences. Ainsi « *les singes n'ont pas d'eaux dans leur cages. L'eau c'est la carotte.* »¹⁶ explique un scientifique à A. Jougla alors qu'elle observe un primate qui, quand il participe, reçoit de l'eau via une pipette qu'il a dans la bouche. La récompense, « la carotte » peut-elle s'apparenter à un salaire ? Si le travail est nécessaire à la survie de l'humain, ne peut-on pas décréter que les animaux doivent eux aussi « gagner leur pain » ? Il me semble que de telles questions amènent logiquement à la notion de « profession » de l'animal.

« *Comme les humains, les animaux travaillent. Et comme certains humains n'ont pas forcément choisi leur travail, certains animaux n'ont pas eu la chance de tomber au bon endroit.* »¹⁷

13 P.73

14 P.73

15 P.45

16 P.53

17 P.118, Citant Jocelyne Porcher, *Vivre avec les animaux. Un utopie pour le XXIème siècle.*

Que reste t-il à faire dans cette réalité implacable ? Quel choix avons nous face à l'institutionnalisation de la souffrance et au spécisme dominant ? Pour A. Jouglu, pas de choix qui tienne, tout est question de devoir. Il nous faut dorénavant rendre visible ces animaux, les amener dans l'espace public et crier leur souffrance suffisamment fort pour qu'elle soit enfin entendue. Il faut porter le débat devant les citoyens car « *Soumettre l'ignorance de la sphère publique aux seuls experts n'est pas une réponse en démocratie, d'autant plus que cette question intéresse chaque citoyen qui en subit directement les conséquences.* »¹⁸. Il est plus que jamais nécessaire d'interroger la pratique des chercheurs, d'introduire de la morale dans l'expérimentation. « *Quelle que soit votre conviction, ne négociez pas, lutez pour qu'on vous entende ou pour qu'on entende ceux que l'on aimerait faire taire ou rendre invisible. Nous sommes ici pour nous battre pour ce que nous jugeons important, pour transmettre à nos enfants la meilleure société possible ou leur expliquer ce qui vaut la peine, certainement pas pour fuir ou négocier.* »¹⁹.

Résumé par Olivier Ch. (Février 2016)

18 P.128

19 P.222